

Du rîfifi à Colméry (1684)



Eglise de Colméry : l'ancienne chapelle seigneuriale (au fond)

En ce 17 octobre 1684 est enterré dans l'église le corps de noble Armand Desbordes, gentilhomme décédé trois jours plus tôt aux Duprés, hameau de Colméry. Jusque-là, s'agissant d'une personne supposée *de qualité*, rien d'extraordinaire : à l'époque, une inhumation sur quatre a lieu à l'intérieur de l'édifice (à la fréquence d'une par mois en moyenne). Mais, ce jour-là, le rituel va connaître un accroc de taille. Sur l'ordre de la veuve Desbordes, le marguillier, Victor Fenonjoix, s'apprête à sonner le glas - la cloche des morts. Bien mal lui en prend ! Présent lui aussi dans l'église, le seigneur de Colméry, Philippe de Troussebois¹, s'interpose et retient le geste du sonneur. Colère de la veuve, l'*honneste femme* Jeanne Jarreau !

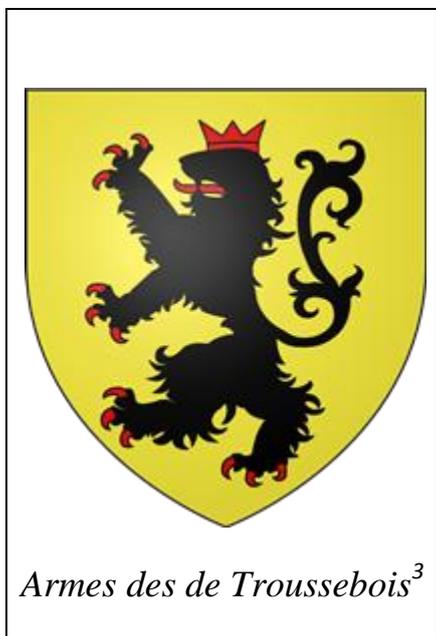
Dans l'église, où se presse une assistance choisie (tous les curés des environs sont là), chacun retient son souffle. Mais que se passe-t-il donc ? Philippe de Troussebois prend-il la

¹ Philippe de Troussebois, chevalier, seigneur de Launay (Blancafort, Cher), Cosme (Bouhy), Bouhy-le-Tertre, Dampierre-sous-Bouhy, Sainpuits (Yonne), La Forêt-Galon (Thury, Yonne), Sainte-Anne (Courtenay, Loiret), Colméry et autres lieux, est le seigneur de Colméry pendant plus de 25 ans (1673 à 1699).

peine de s'expliquer ? L'histoire ne le dit pas mais il sera, rapidement, amené à faire valoir son point de vue. À ses yeux, le défunt, présenté abusivement comme le chargé d'affaires du duc d'Enghien², n'en est en fait que le veneur, c'est-à-dire l'organisateur de ses chasses. Autrement dit, c'est un homme de condition médiocre. Dès lors, rien ne saurait justifier la sonnerie du glas, marque d'honneur réservée au seigneur ou à des personnes appartenant au premier rang de la noblesse. Bref, soutient le seigneur, il ne s'agit que de *conserver l'ordre et la distinction qu'il est juste de faire entre personnes de qualitez et conditions différentes*.

Au sortir de l'église, parmi les tombes, un attroupement se forme. La veuve s'agite, fulmine, lance des invectives. Elle ne laissera pas passer l'affront. Autour d'elle, les esprits s'échauffent. Comme toujours en pareil cas, certains s'ingénient à souffler sur les braises. Des paroles excessives sont entendues : mais pour qui se prend-il, ce seigneur, *s'arrogeant plus de droits qu'il n'en a et qui est obligé de se loger et de demeurer dans un colombier, tout seigneur qu'il soit ? Un colombier... et pourquoi pas sous un toit à cochons ?!!* L'offense est consommée.

Huit jours plus tard, à la demande expresse de la veuve Desbordes, l'officialité, juridiction ecclésiastique, rend son jugement : l'intervention du seigneur était-elle, oui ou non, fondée ? C'est une victoire pour la veuve, en tout cas sur le fond : le marguillier aurait bel et bien dû sonner le glas⁴. Il lui est même enjoint, sous peine d'excommunication, de le faire. Mais la veuve, emportée par la colère, mauvaise conseillère comme chacun sait, a commis une erreur lourde de conséquences. Dans sa requête, elle a cru bon devoir reprendre par écrit les insinuations faites oralement au sortir de l'église.



Philippe de Troussebois, le seigneur, tient sa revanche. On prétend qu'il habite dans un colombier ?!! C'est son autorité qui est en jeu. Notoirement enclin à la chicane, le seigneur de Colméry réagit à son tour, lui aussi sur le plan judiciaire, et poursuit la veuve en réparation d'injures. Après l'officialité, ce sont maintenant le bailliage et la pairie de Donzy qui sont saisis de l'affaire. Une première sentence tombe : la veuve est condamnée à 20 livres d'amende. Au fil des procédures, les frais de justice s'accroissent. Tant et si bien que, comme souvent, les parties sont amenées, près de trois ans après les faits, à transiger. La veuve, pour ses propos à l'emporte-pièce, doit faire amende honorable : non, le seigneur ne s'arroge pas

² Henri Jules de Bourbon-Condé (1643 / 1709), 5^e duc d'Enghien, surnommé Condé le Fol et le Singe vert.

³ « D'or, au lion de sable couronné, lampassé et armé de gueules ». Georges de Soultrait - *Armorial de l'ancien duché de Nivernais* - 1847

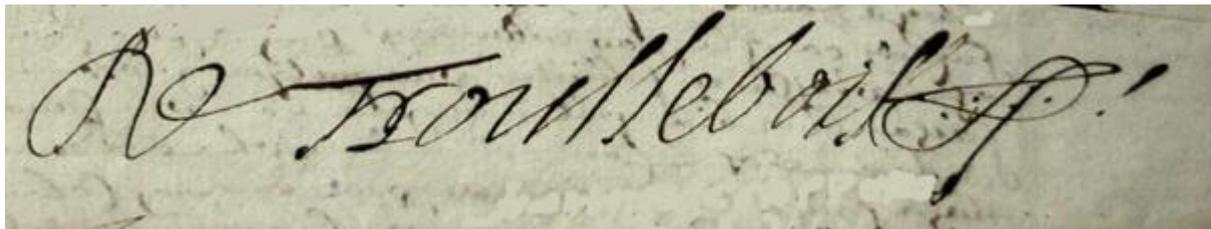
⁴ Il semble bien en effet que le seigneur de Colméry ait outrepassé ses droits. Selon les *Ordonnances synodales* du diocèse d'Auxerre (1683), à l'instant du deces des Défunts on sonnera les appeaux, vulgairement appelés les Plains ou Glas ; & ensuite les Cloches à volée d'une ou de plusieurs, selon la qualité des Défunts.

plus de droits qu'il n'en a ! non, le seigneur n'habite pas dans un colombier ! Les parties s'entendent également sur le montant des dommages et intérêts⁵ : 140 livres, évidemment à la charge de la veuve Desbordes. L'acte de conciliation est passé dans la maison seigneuriale, ce qui est aussi une façon de mettre un terme à la polémique. En tout cas, c'est la fin d'un épisode dont on imagine qu'il a dû tenir en haleine pendant près de trois ans la bonne société colmérycoise.

140 livres de dommages et intérêts ? C'est une somme qui peut sembler importante, équivalant, par exemple, à la pension annuelle versée à l'ancien curé de Colméry. Le seigneur, lui, n'a sans doute pas la même appréciation car il est, dans une autre affaire et à la même époque, menacé de devoir rendre une partie de ses terres ou de s'acquitter de la somme astronomique de ...548 339 livres⁶ ! Mais ceci est une autre histoire...

Philippe Cendron

Dernière minute : 325 ans plus tard, toujours alerte, le seigneur de Colméry erre encore sur ses terres (qu'il n'aurait donc pas, finalement, restituées). On l'a encore aperçu récemment dans la grand-rue du village de Bouhy (Nièvre)... C'est en tout cas l'argument d'un court-métrage⁷ qui sera tourné en juillet 2013 dans la Puisaye nivernaise et dont l'un des personnages principaux sera... Philippe de Troussebois !



Signature de Philippe de Troussebois

⁵ 3 E 8 / 142 - Archives du notaire Louis Voullereau (Colméry) - Archives départementales de la Nièvre

⁶ Z THOISY-73 - Bibliothèque nationale de France

⁷ Melocoton Films - 10-12, avenue Rachel - 75 018 - Paris